



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 septembre 2026
Convocation du : 24 septembre 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 31

L'an deux mille vingt six, le trente septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Christophe LECOEUCE, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jennifer DELPORTE pouvoir à Céline LOGEZ, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Michel PLOUY

ABSENTS :

Maxime MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nabil YAHYA

DE26_170

POLITIQUE DE LA VILLE
PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ORGANISATION DU SPECTACLE « LA
CARAVANE DE L'IMAGINAIRE » - PRÉFIGURATION DE L'ESPACE DE VIE
SOCIALE
CONVENTION

Autorisation - Approbation

Dans le cadre de sa politique de cohésion sociale et de développement de la vie locale, la Ville d'Armentières souhaite renforcer les actions de proximité en direction des habitants du quartier Attargette-Chanzy, inscrit dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville et ne bénéficiant pas actuellement d'un Espace de Vie Sociale (EVS), ni d'un centre social.

À ce titre, la Ville est engagée, avec le soutien de la **Caisse d'Allocations Familiales du Nord (CAF)** et de **l'État**, dans une démarche de **préfiguration d'un Espace de Vie Sociale** sur ce quartier.

Cette phase de préfiguration a notamment pour objectifs d'aller à la rencontre des habitants, de favoriser leur participation, d'identifier leurs attentes et leurs besoins et de faire émerger une dynamique collective permettant de **co-construire le futur projet social de l'EVS**.

Dans ce cadre, différents temps de rencontre et actions collectives sont organisés afin de créer du lien entre les habitants, de favoriser leur mobilisation et de les associer à la définition des futures actions de l'EVS.

C'est dans cette démarche que s'est inscrite l'action proposée par la **Compagnie Micromega** autour du spectacle « **La Caravane de l'imaginaire** », avec deux représentations organisées les **15 juillet et 12 août dernier** à destination des habitants du quartier Attargette-Chanzy.

Au-delà de sa dimension culturelle et conviviale, cette action a contribué aux objectifs poursuivis dans le cadre de la préfiguration de l'EVS en favorisant les rencontres avec et entre les habitants, le renforcement des liens de proximité ainsi que leur mobilisation autour du futur projet social.

Cette action bénéficie du soutien financier de l'État dans le cadre du dispositif « **Vacances pour tous** » de la **Préfecture du Nord**.

La participation de la Ville d'Armentières au financement de cette action s'élève à **400 euros**.

Afin de définir les modalités de mise en œuvre et de financement de cette action, il convient de conclure une convention entre la **Ville d'Armentières et la Compagnie Micromega**.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la participation financière de la Ville d'Armentières à hauteur de 400 euros au titre de l'action « La Caravane de l'imaginaire », organisée dans le cadre de la préfiguration de l'Espace de Vie Sociale du quartier Attargette-Chanzy ;
- d'approuver les termes de la convention à venir entre la Ville d'Armentières et la Compagnie Micromega ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Compagnie Micromega ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget communal.

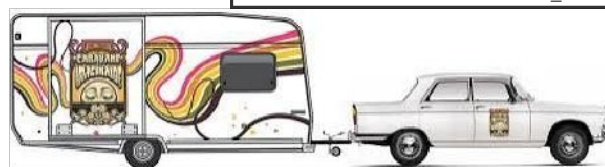
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Nabil YAHYA
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS



Convention : **Versement d'une participation financière**

Spectacle « La Caravane de l'imaginaire » - Compagnie Microméga

Versement d'une participation communale – Cie Micromega – Dispositif « Vacances pour Tous »

Entre : **La Ville d'Armentières,**

Sise à l'hôtel de ville, 4 place du Général De Gaulle, 59280 ARMENTIÈRES,
Représentée par Monsieur Jean-Michel MONPAYS, Maire, agissant en
vertu de la délibération n° DE 26,038 relative à L'Élection du Maire

d'une part,

Et : **Dénomination,**

Sis à la Compagnie MICROMEGA, 317 rue Jean Jaurès, Bruay-la-Buissière
Représenté par Madame Catherine DUC, présidente

d'autre part,

Étant préalablement exposé que :

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de la Ville d'Armentières à l'organisation de deux représentations du spectacle « *La caravane de l'imaginaire* », proposées dans le cadre du dispositif *Vacances pour tous* au bénéfice des habitants de la résidence des Fusillés.

Dans le cadre de sa politique de développement de la vie sociale, de renforcement du lien social et de soutien aux initiatives de proximité, la Ville d'Armentières s'est engagée, aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et de Lille Métropole Habitat (LMH), dans la mise en œuvre d'un Espace de Vie Sociale (EVS) implanté au sein du quartier des Appartements des Fusillés.

L'Espace de Vie Sociale a pour vocation de favoriser les rencontres entre habitants, de développer les solidarités de voisinage et de proposer des actions collectives répondant aux besoins exprimés par les habitants du quartier.

Dans ce cadre, la Compagnie Micromega a proposé le spectacle « La Caravane de l'imaginaire », présenté au sein du quartier lors de deux représentations organisées les 15 juillet 2026 et 12 août 2026.

Cette action s'inscrit dans le dispositif « Vacances pour tous », soutenu financièrement par la Préfecture du Nord, la Ville d'Armentières assurant le financement de la part restant à sa charge.

Objectifs de l'action :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous les habitants ;
- Développer les animations de proximité au cœur du quartier ;
- Renforcer le lien social et les rencontres entre habitants ;
- Proposer une animation familiale et conviviale durant la période estivale.

Contenu de l'action :

La Compagnie Micromega a assuré deux représentations du spectacle « La Caravane de l'imaginaire » :

- 15 juillet 2026 : représentation au sein du quartier des Appartements des Fusillés ;
- 12 août 2026 : seconde représentation ouverte aux habitants du quartier.

Ces spectacles ont été proposés gratuitement aux habitants dans le cadre de la programmation estivale de l'Espace de Vie Sociale.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 Durée de la Convention

La présente convention est conclue jusqu'au 30 novembre 2026.

Article 2 Modalités de financement

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action « La Caravane de l'imaginaire » à hauteur de 400 €.

Le versement interviendra en une seule fois, après signature de la présente convention et sur présentation de la facture correspondant à l'action réalisée. Le versement reste conditionné à la transmission des éléments prévus à l'article 4.

- Banque : LCL
- IBAN : FR76 3000 2066 4900 0007 9091 P82
- BIC : CRLYFRPP

Article 3 Coût de l'action

Le coût prévisionnel de l'action « La caravane de l'imaginaire », portée par la Compagnie Micromega dans le cadre du dispositif « Vacances pour tous » s'élève à 2200€

Le financement de cette action est assuré par :

- une participation de l'État au titre de la Politique de la Ville dans le cadre du dispositif « Vacances pour tous » à hauteur de 1540 €
- une participation de la Ville d'Armentières à hauteur de 400 €
- un autofinancement de la Compagnie Micromega à hauteur de 260 €

La participation financière de la Ville d'Armentières intervient en complément des financements mobilisés afin de permettre la réalisation des deux représentations du spectacle « La caravane de l'imaginaire » au bénéfice des habitants de la résidence des fusillés.

Article 4 Indicateurs d'évaluation et bilan

La Compagnie Micromega s'engage à fournir à la Ville d'Armentières, au plus tard le 30 novembre 2026, un bilan qualitatif et quantitatif ainsi qu'un bilan financier de l'action menée. Elle transmettra également l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au suivi de la participation financière versée par la Ville.

Le bilan transmis devra permettre d'évaluer la réalisation et l'impact de l'action au regard des critères suivants :

- le nombre de représentations réalisées dans le cadre du spectacle « La Caravane de l'imaginaire » ;
- le nombre de participants accueillis lors des représentations ;
- le nombre d'habitants de la résidence des Fusillés mobilisés ou présents lors des animations ;
- les publics touchés (enfants, familles, habitants du quartier) ;
- les partenariats mobilisés autour de l'action ;
- les retours qualitatifs des habitants et des participants ;
- l'impact de l'action en matière d'accès à la culture, d'animation de proximité et de renforcement du lien social.

Le bilan financier devra préciser les dépenses engagées pour la réalisation de l'action ainsi que les financements mobilisés.

Ces éléments permettront à la Ville d'Armentières d'apprécier l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du dispositif « Vacances pour Tous ».

Article 5 Contrôle de l'utilisation de la participation financière et remboursement

La Ville d'Armentières se réserve le droit de contrôler la bonne exécution de l'action financée ainsi que l'utilisation conforme de la participation financière versée.

À ce titre, la Ville pourra demander le remboursement total ou partiel de la participation financière et émettre un titre de recettes à l'encontre de la Compagnie Micromega dans les situations suivantes :

- si l'action n'a pas été réalisée ;
- si les engagements prévus dans la présente convention ne sont pas respectés ;
- si les crédits versés ont été utilisés pour un objet différent de celui prévu dans la convention ;
- si les justificatifs demandés ne sont pas transmis ou ne permettent pas d'attester de la bonne réalisation de l'action ;
- si les conditions prévues pour la réalisation des deux représentations du spectacle « La Caravane de l'imaginaire » ne sont pas respectées.

Le montant du remboursement sera déterminé au regard des dépenses effectivement engagées et de la part de l'action non réalisée ou non conforme aux engagements contractuels.

Article 6 Dénonciation

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect des engagements prévus, après mise en demeure restée sans effet, ou à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en deux exemplaires originaux à Armentières le 30 septembre 2026

Pour la commune d'Armentières,

Le Maire,

Jean-Michel MONPAYS

Pour la Cie Micromega

La Présidente,

Catherine DUC

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

webdelib

ID : 059-215900176-20261001-DE26_170-DE